PLAN DE PREVOYANCE DES MEDECINS
Projet d'adhésion au contrat groupe souscrit par ASSUMED auprès de MACSF prévoyance et MACSF assurances

Projet établi le 09/03/2010 par MAUD BALDASSI - Valable jusqu'au 31 décembre 2010
Ce tarif change à la date de votre anniversaire

Mademoiselle KOSSARI NILOUFAR
Vous êtes née le 22/07/1971

N°sociétaire : 5555410
Date d'effet souhaitée : 01/04/2010

Vous avez choisi la convention n° 03

	GARANTIES ACCIDENT / MALADIE	MONTANTS CHOISIS	DEDUCTIBILITE MADELIN	COTISATIONS ANNUELLES TTC
SPHERE PROFESSIONNELLE	**Indemnité Mensuelle de revenu** (1) **Terme 65 ans** Jusqu'au 3ème mois Au-delà du 3ème mois	**8090,00 €** **5390,00 €**	OUI	2074,40 €
	Indemnité Mensuelle pour frais professionnels Terme 65 ans	**5000,00 €**	OUI	660,00 €
	Capital d'Invalidité Professionnelle	GARANTIE NON SOUHAITEE	---	---
	Garantie Invalidité Plus	**1300,00 €**	OUI	257,79 €
SPHERE PRIVEE	**Capital Décès/Invalidité Fonctionnelle Totale et Définitive de l'Assuré** Doublé en cas d'accident Triplé en cas d'accident de la circulation (Avec un plafond de 1 280 000 €)	**15000,00 €** **30000,00 €** **45000,00 €**	NON	46,50 €
	Rente Education Mensuelle	GARANTIE NON SOUHAITEE	---	---
	Rente de Conjoint Mensuelle jusqu'à 60 ans	GARANTIE NON SOUHAITEE	---	---
	Services d'Aide à la Personne (S.A.P.)	OUI	NON	8,00 €
	Adhésion Association ASSUMED	OBLIGATOIRE	NON	5,00 €

(1) **Indemnité mensuelle de revenu :** ce montant varie en fonction des durées d'arrêt de travail et des prestations versées par la caisse de retraite, voir le détail en page suivante. L'allocation conjoint enfant malade est incluse dans cette garantie. Son montant n'est cependant pas déductible au titre de la loi Madelin.

VOTRE COTISATION MENSUELLE TTC	**254,30 €**
SOIT UNE COTISATION ANNUELLE TTC DE Elle sera proratée entre la date d'effet du contrat et le 31 décembre	**3051,69 €**
Cotisations déductibles du revenu imposable (dans la limite du plafond annuel)	***2973,65 €***

Ce projet est établi en fonction de votre âge et du tarif au jour de sa réalisation. La cotisation indiquée et la prise d'effet des garanties proposées sont subordonnées à acceptation médicale. Ce document n'a pas de valeur contractuelle.

DEVPMED
MACSF prévoyance - SIREN N°784 702 375 - TVA intra-communautaire FR72784702375 - MACSF assurances SIREN 775 665 631 TVA intra-communautaire FR79775665631
Sociétés d'Assurances Mutuelle Entreprises régies par le Code des Assurances - Siège social: cours du Triangle 10 rue de Valmy 92800 PUTEAUX

ASSUMED – Association pour les Assurances Médicales – 79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS

1BI--1-1

PLAN DE PREVOYANCE DES MEDECINS
Projet d'adhésion au contrat groupe souscrit par ASSUMED
auprès de MACSF prévoyance et MACSF assurances

Projet établi le 09/03/2010 par MAUD BALDASSI - Valable jusqu'au 31 décembre 2010
Ce tarif change à la date de votre anniversaire

Mademoiselle KOSSARI NILOUFAR N°sociétaire : 5555410

Un plan de prévoyance parfaitement complémentaire à votre régime obligatoire et adapté à vos besoins

Les indemnités mensuelles de revenu et frais professionnels sont versées selon les dispositions prévues aux conditions générales.

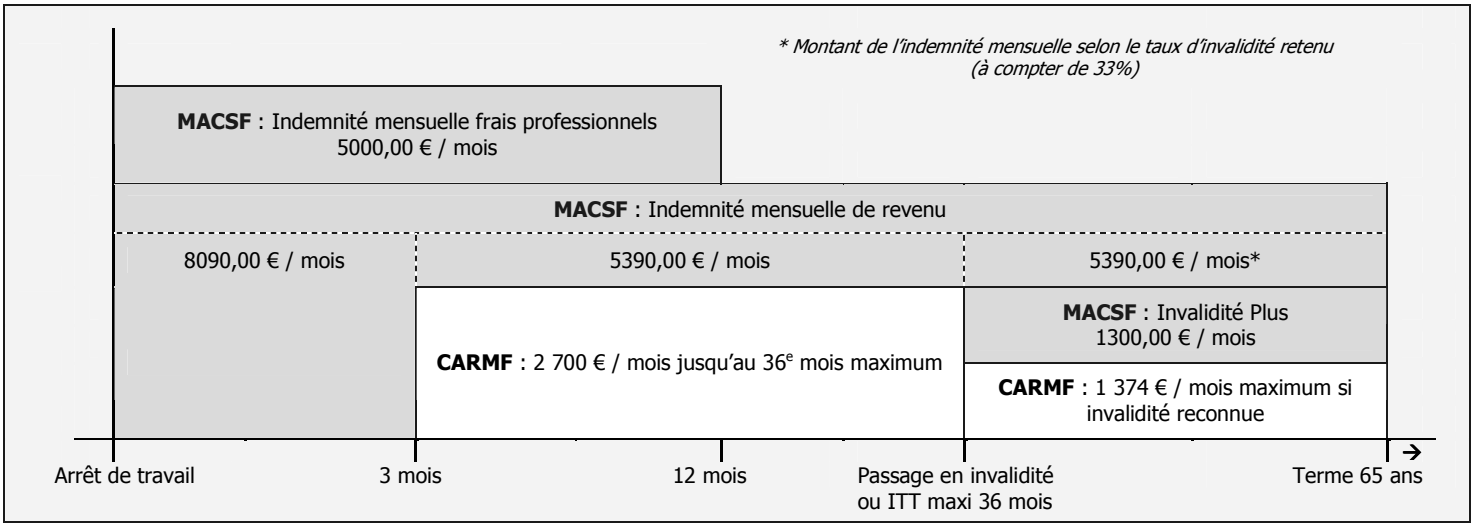

Les indemnités mensuelles en cas d'incapacité temporaire totale de travail sont versées après application de la franchise :

- dès le 1er jour, en cas d'accident ou d'agression,
- dès le 3ème jour, en cas de maladie avec hospitalisation supérieure ou égale à 2 nuitées,
- dès le 15ème jour en cas de maladie sans hospitalisation (ou avec hospitalisation inférieure à 2 nuitées).

Le Plan de prévoyance MACSF spécifique aux médecins : une couverture complète pour vous et votre famille

- Un taux d'invalidité déterminé en fonction d'un barème professionnel, conçu spécialement pour les médecins,
- Des délais de franchise réduits au minimum,
- La prise en charge de la grossesse pathologique,
- Une prime de naissance,
- Le maintien des indemnités mensuelles à hauteur de 50% dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique,
- La prise en charge de vos cotisations par MACSF prévoyance en cas d'invalidité, même partielle,
- Une rente éducation pour vos enfants nés ou à naître et ceux de votre conjoint jusqu'à 28 ans s'ils poursuivent leurs études,
- Une aide 24h/24 grâce à la convention de « Services d'Aide à la Personne » :
  - Une aide à domicile après une hospitalisation,
  - La garde de votre enfant s'il est malade pour poursuivre votre activité professionnelle,
  - La venue d'un proche lorsque vous êtes hospitalisés, etc.

CE DOCUMENT N'A PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE – VOUS REPORTER A LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN DE PREVOYANCE QUE VOUS RECONNAISSEZ AVOIR REÇUE CE JOUR AVEC LE PRESENT PROJET

DEVPMED
MACSF prévoyance - SIREN N°784 702 375 - TVA intra-communautaire FR72784702375 - MACSF assurances SIREN 775 665 631 TVA intra-communautaire FR79775665631
Sociétés d'Assurances Mutuelle Entreprises régies par le Code des Assurances - Siège social: cours du Triangle 10 rue de Valmy 92800 PUTEAUX

ASSUMED – Association pour les Assurances Médicales – 79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS

1BI--1-2